



UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS
BUREAU DE DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS

CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS (CMDT-98)

Document 97-F
15 mars 1998
Original: français/
anglais

La Valette, Malte, 23 mars - 1 avril 1998

Pour action

Point de l'ordre du jour: 2.3

SÉANCE PLÉNIÈRE

France

COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS CONCERNANT LES ACTIVITES DE L'UIT-D

Introduction

Un grand nombre de questions liées aux activités et aux priorités de l'UIT-D doivent être examinées à la prochaine CMDT-98. Quelques commentaires et propositions sont présentés ci-après, comme éléments de contribution à la discussion de ces questions. Cette contribution a été endossée au sein de la CEPT.

1 Commissions d'études de l'UIT-D. Structures et méthodes de travail. Nouvelles questions pour 1998-2001

Le travail réalisé par les Commissions d'études 1 et 2 pendant la présente période d'études (1994-1998) a été, en règle générale, utile et productif. Cependant, certaines questions n'ont pas donné tous les résultats escomptés. Cette situation peut être expliquée par un manque relatif d'expérience des procédures de travail et par une participation insuffisante des pays en développement. Il apparaît donc que les méthodes de travail doivent, en particulier, être améliorées pendant la prochaine période d'études et que les travaux futurs devraient être centrés sur une liste sélectionnée de questions et de sujets d'intérêt majeur pour les pays en développement.

Aussi, appuyons-nous les propositions et les recommandations formulées par le Groupe de réflexion et par le Groupe de rédaction sur les structures des commissions d'études et des méthodes de travail, quant à la nécessité d'introduire plus de souplesse dans les méthodes de travail de l'UIT-D, tout en associant largement les pays développés et en développement à l'étude des questions.

- Pour des raisons d'économie, ce document n'a été tiré qu'en un nombre restreint d'exemplaires. Les participants sont donc priés de bien vouloir apporter à la réunion leurs documents avec eux, car il n'y aura pas d'exemplaires supplémentaires disponibles.

Compte tenu de ces objectifs, les lignes directives suivantes sont proposées:

- a) le maintien des commissions d'études, au sein du Secteur du développement, doit être appuyé. Cependant, leur nombre ne doit pas être augmenté pendant la prochaine période d'études, compte tenu des ressources limitées dont disposent les administrations et la nécessité d'éviter des dépenses supplémentaires pour le BDT.
- b) les structures des commissions d'études et les méthodes de travail doivent être adaptées aux besoins à la fois du monde en développement et du monde développé ainsi qu'à la nature des questions concernées.

Dans ce contexte, une plus grande flexibilité doit être laissée aux commissions d'études pour créer des groupes de travail, des groupes spécialisés ou des groupes de rapporteur, selon les cas.

Au sein des groupes de rapporteur, la méthode de travail "par correspondance" devrait être développée, par l'utilisation de moyens électroniques pour le transfert rapide des documents, en tenant compte des outils appropriés disponibles, en particulier dans les pays en développement. Les réunions des groupes de rapporteur ou des groupes spécialisés devraient être programmées à l'avance, dans le cas où des documents de référence ou des rapports seraient appelés à être préparés. Davantage de documents devraient être mis à disposition sur le site WEB de l'UIT, tout en permettant aux Etats Membres ou aux Membres du Secteur, qui en feraient la demande, de continuer à utiliser les moyens traditionnels de remise des documents.

La coordination entre les rapporteurs impliqués dans l'étude des sujets interactifs devrait être mieux définie et assurée. Le secrétariat du BDT devrait jouer un rôle plus actif à ce sujet, en collectant et sélectionnant les résultats des travaux de différentes organisations internationales telles que, au niveau européen, la Commission européenne et la CEPT, en ce qui concerne les questions traitant des aspects réglementaires. S'agissant des questions techniques, les liaisons avec les deux autres Secteurs devraient être améliorées, compte tenu du fait que le savoir-faire approprié est déjà disponible.

- c) le nombre de questions à étudier, durant la prochaine période d'études (1998-2001) doit être limité à un nombre raisonnable et des priorités relatives doivent être établies conformément aux fonctions de l'UIT-D et au projet de Plan stratégique. La liste des projets de nouvelles questions établie par le TDAB est, en général, acceptable mais mérite un examen complémentaire, compte tenu du fait que l'étude de certaines questions peut être attribuée au BDT, comme "cas d'étude" ou "thèmes d'étude" et faire l'objet d'un rapport à la commission d'études concernée pour information ou endossement seulement.

Les doubles emplois devront être évités avec les travaux déjà entrepris dans les deux autres Secteurs. Des rapports réguliers sur les travaux en cours au sein des commissions d'études et sur les résultats obtenus devront être produits par l'équipe de direction de la commission d'études et distribués par le BDT.

Afin d'encourager une participation plus active des pays en développement aux travaux des commissions d'études du Secteur, une plus grande importance devrait être accordée à la dimension régionale de l'UIT-D, par recours à des groupes de rapporteurs régionaux ou par une collaboration avec les bureaux régionaux de l'UIT et les organisations régionales. La création de groupes de rapporteurs régionaux permettrait d'aborder des questions spécifiques au niveau régional, évitant ainsi des déplacements à Genève. Des liaisons appropriées seraient nécessaires entre groupes et organisations traitant de questions similaires.

2 Rôle du Secteur du développement. Priorités éventuelles pour le futur Plan d'action de La Valette (en prolongement du Plan d'action de Buenos Aires)

- a) le Directeur du BDT devrait fournir des informations appropriées sur la réalisation du Plan d'action de Buenos Aires (1994-1997) et les coûts correspondants encourus, de même que sur les difficultés rencontrées dans la réalisation de ce Plan;
- b) il est proposé que la CMDT-98 établisse des priorités pour l'UIT-D de manière à ce qu'elles soient reflétées dans le projet de Plan stratégique, qui doit clairement définir les fonctions et priorités du Secteur.

La mise en oeuvre des activités et programmes, tels qu'établis par la CMDT-98, doit être conduite, en étroite liaison avec les travaux à réaliser à l'UIT-T et à l'UIT-R, en tenant compte de la nécessaire complémentarité entre les Secteurs de l'UIT et le besoin de transparence;

- c) le Directeur du BDT doit également élaborer un plan opérationnel et financier correspondant pour l'UIT-D, en particulier pour la mise en oeuvre du projet de Plan d'action de La Valette, avec une claire évaluation des implications budgétaires;
- d) à titre de contribution au Plan d'action de La Valette, plusieurs propositions de priorités ont été établies au niveau régional, durant les conférences régionales, dans le cadre de propositions globales pour assurer le suivi du Plan d'action de Buenos Aires.

- Programme 1: Réforme du Secteur, réglementation et législation;
- Programme 2: Technologies et développement d'une structure mondiale de l'information (GII) et applications (y compris GMPCS et Internet);
- Programme 3: Développement rural et accès universel aux services de base des télécommunications;
- Programme 4: Finances et questions économiques (y compris rééquilibrage des tarifs et modèles de coûts);
- Programme 5: Développement du secteur privé et partenariats;
- Programme 6: Développement et gestion des ressources humaines; l'accent étant mis sur une formation fondée sur des moyens informatiques, téléformation et enseignement, formation en groupe.

En établissant ces programmes et leur priorité, il conviendrait de prendre en compte le fait qu'il est maintenant crucial pour l'UIT de centrer ses efforts sur des actions d'assistance aux Etats Membres, et notamment aux pays en développement, destinées à les préparer aux changements de l'environnement réglementaire et commercial;

- e) la mission de l'UIT-D pourrait aussi comprendre l'amélioration des indicateurs de développement humain, compte tenu du fait que le développement des télécommunications doit contribuer, entre autres, à l'amélioration du produit national brut, des indicateurs de santé et d'éducation;
- f) d'un point de vue stratégique, le concept de "partenariat stratégique à long terme" devrait être développé et exploité en utilisant différentes possibilités BDT et organisations régionales, secteur public et secteur privé. Les avantages respectifs de ces possibilités doivent être clairement évalués.
- g) l'implication éventuelle des organisations non gouvernementales (ONG) doit faire l'objet d'un examen complémentaire, du fait que cette solution pourrait être intéressante sur plan économique, par exemple dans le contexte de Télécentres communautaires à usages multiples;

- h) en général, l'assistance directe de l'UIT devrait se concentrer sur les pays où les ressources nationales et les flux financiers privés sont insuffisants. Les pays les moins avancés (PMA) doivent en être la principale cible, sous réserve d'une évaluation ultérieure des résultats obtenus, afin de s'assurer que les fonds disponibles sont utilisés de manière efficace. Cependant, avant qu'aucun programme ne soit approuvé pour ces pays, une attention spéciale doit être prêté à la disponibilité des ressources, et notamment à la possibilité d'établir un budget séparé, ainsi qu'à l'utilisation des excédents de recettes de TELECOM (Recommandation 10 du Groupe de réflexion);
- i) une méthodologie pour l'évaluation des actions entreprises devrait être appliquée, en comparant les résultats obtenus avec à la fois les objectifs établis préalablement dans le Plan d'action de La Valette et les ressources allouées. Le TDAB, dans son nouveau cadre éventuel d'organisation, devrait prêter son assistance dans cette évaluation, en prenant en considération la méthodologie déjà utilisée dans les autres Secteurs, en particulier à l'UIT-R.
-